

LES STAGES DE BTS ESF

1. Les lieux de stage

Selon le référentiel de formation, le stage peut être effectué dans différentes structures publiques et privées, notamment :

- associations tutélaires ;
- associations de consommateurs ;
- associations familiales ;
- collectivités territoriales ;
- Centres sociaux ;
- fournisseurs d'énergie ;
- maisons relais, résidences sociales, logements-foyers, maisons d'enfants à caractère social...
- organismes de réhabilitation, rénovation et gestion locative de logement ;
- structures des bailleurs sociaux ;
- structures d'insertion par l'activité économique ;
- services en prévention santé.

2. Les fonctions

Les emplois sont dénommés différemment selon les secteurs.

À titre d'exemples, ces professionnels sont identifiés actuellement sous les terminologies suivantes :

- conseiller habitat ;
- chargé de gestion locative ;
- conseiller en économie domestique ;
- conseiller en énergie ;
- responsable, animateur de collecte ;
- conseiller aux tuteurs familiaux ;
- responsable vie quotidienne dans un établissement ;
- animateur en consommation ;
- animateur prévention santé.

3. Les durées et périodes

Première année :

6 à 7 semaines de stage situées en fin d'année scolaire.

Deuxième année :

6 à 7 semaines de stage situées entre décembre et mars.

Cette période peut inclure une semaine de vacances scolaires.

4. L'encadrement du stagiaire

Pour chaque stage, les objectifs et les activités sont déterminés et contractualisés entre l'étudiant, les professionnels de la structure et l'équipe enseignante.

Les tâches et activités se trouvent en pages 7, 8 et 9 du référentiel de formation :

https://www.sup.adc.education.fr/btslst/referentiel/BTS_EconomieSocFam.pdf

Un professeur tuteur désigné par l'équipe pédagogique est chargé d'assurer le suivi et l'encadrement de chaque étudiant pendant ses stages. Si la recherche d'un terrain de stage est de la responsabilité de chaque étudiant, le professeur tuteur veille à l'équilibre des différentes périodes de formation.

Pour ce faire, une étroite collaboration avec les maîtres de stage est nécessaire. Elle prend la forme de visites sur le terrain qui permettent d'apprécier le travail effectué et l'implication de l'étudiant. Pour chaque stage, l'activité du stagiaire est évaluée conjointement par le maître de stage et le professeur tuteur au regard des objectifs retenus et de l'implication de l'étudiant. Une fiche d'évaluation est renseignée à cet effet. L'évaluation ne nécessite pas forcément une présence conjointe du maître de stage et du professeur tuteur.

Un livret de stages permet d'assurer le suivi.

Il indique notamment pour chaque stage :

- la structure d'accueil, ainsi que ses caractéristiques ;
- la durée du stage ;
- le projet de stage ;
- les activités réalisées ;
- les compétences évaluées.

Le professeur tuteur a ainsi un rôle important dans l'accompagnement du stagiaire ; il conseille utilement l'étudiant lors des phases importantes : choix des terrains de stage, choix de la problématique à développer dans le cadre du rapport. Sur ce dernier point, son intervention permet de guider l'étudiant pour éviter les dérives (thème trop ambitieux, trop pointu ou trop vaste par exemple).

Des certificats de stage sont établis à la fin de chacun des deux stages et fournis lors des évaluations.

5. Les objectifs

	Stage	Objectifs :
1 ^{ère} année	6 ou 7 semaines	<p>Appréhender la réalité et la diversité du milieu professionnel.</p> <p>Analyser les caractéristiques d'une structure ou d'un établissement et/ou d'un service, d'un territoire dans ses différentes dimensions.</p> <p>Identifier les caractéristiques des publics ; leurs besoins et demandes, proposer des réponses adaptées.</p> <p>Repérer et analyser les services proposés par la structure et ses partenaires ; contribuer à leur mise en œuvre.</p>
2 ^{ème} année	6 ou 7 semaines	<p>Repérer et participer à la dynamique institutionnelle et inter-institutionnelle ; participer à des actions en partenariat, en réseau.</p> <p>Participer aux études et actions menées dans les domaines d'expertise, de conseil, de gestion technique.</p> <p>Participer à l'organisation de la vie quotidienne dans un service, dans un établissement</p> <p>Participer à la mise en œuvre d'une démarche de projet, d'une démarche qualité.</p> <p>Mettre en œuvre des techniques d'animation et/ou de formation.</p> <p>Evaluer les actions mises en place.</p> <p>Collaborer au travail de l'équipe ; rendre compte de son activité dans la structure.</p>

https://www.sup.adc.education.fr/btslst/referentiel/BTS_EconomieSocFam.pdf

6. À l'issue du stage de première année

L'activité du stagiaire sera évaluée par le professionnel « maître de stage » au regard des objectifs retenus et de l'implication de l'étudiant.

Cette évaluation donnera lieu à une appréciation et à l'attribution d'une note.

L'étudiant élabore une note de 4 pages centrée sur l'analyse précise d'une activité, correspondant à un (ou des) objectif(s) retenu(s).

Cette note donne lieu à évaluation par le professeur tuteur ou référent. La note finale, moyenne des deux notes précédentes, est intégrée aux résultats du premier semestre de la seconde année.

7. À l'issue du stage de seconde année

Au cours de son stage, le stagiaire élabore un projet en lien avec au moins un des objectifs assignés à ce stage. À partir d'une situation professionnelle vécue en stage, et d'un besoin clairement identifié, il s'agit d'élaborer tout ou partie d'un projet d'action de conseil, d'animation et de formation. L'objet de ce projet porte sur les domaines de la vie quotidienne : alimentation-santé, budget, consommation, environnement-énergie, habitat-logement. Il donne lieu à la rédaction d'une note de synthèse. L'épreuve E4 correspond à l'évaluation du projet.